



New York City Covid-19 : privilèges associés au permis de stationnement

Où puis-je stationner mon véhicule avec le permis ?

- Sur n'importe quelle place de stationnement payant (pour véhicules de transport de passagers ou de commerce), et ce gratuitement.
- Sur n'importe quelle place marquée « No Parking ».
- Dans toute zone où un panneau indique les réglementations relatives au nettoyage des rues (pancarte avec le symbole du balai).
- Zones de stationnement exclusives pour véhicules avec plaque de médecin (MD)
- Sur n'importe quelle place marquée « Truck Loading Only ».
Exceptions : veuillez lire attentivement ces panneaux, car les titulaires du permis peuvent uniquement stationner les mêmes jours et heures que les camions. Par exemple, si un panneau indique « Truck Loading Only 10am-3pm », les titulaires du permis ne peuvent stationner que pendant ce créneau horaire.

Où est-il interdit de stationner avec le permis ?

- Sur les places réservées aux ambulances et aux véhicules à moteur conçus pour le transport de personnes handicapées.
- Sur les zones présentant les panneaux « No Stopping Zones » (Interdiction de s'arrêter), « No Standing Zones » (Interdiction de stationner), « School Days Zone » (Interdiction de stationner les jours d'école), « No Standing Zones with restricted hours » (Interdiction de stationner avec heures restreintes, par exemple « No Standing between 4-7 PM »), ou « Hotel Loading Zones » (Zones de chargement de l'hôtel).
- Aux arrêts de bus, dans les allées des taxis, sur les zones réservées aux pompiers, dans les allées privées, ainsi que sur les passages piétons ou les trottoirs.
- Sur les voies de bus (si elles sont signalisées par un marquage) ou les pistes cyclables.
- À moins de 5 mètres (15 pieds) d'une bouche d'incendie.
- Sur n'importe quelle place destinée aux véhicules autorisés, notamment pour les diplomates (DPL), la presse de New York (NYP) ou toute autre agence gouvernementale.
- La zone de chargement des poids lourds de Garment District dans les rues de West 35th à West 41st Streets, entre 6th et 8th Avenues.
- Sur les places de stationnement municipales NYCDOT réservées aux titulaires du permis de stationnement à paiement trimestriel.
- Dans les zones où le NYPD et/ou le Bureau du Maire chargé des médias et des divertissements (Mayor's Office of Media and Entertainment) ont des places de stationnement réservées pour un tournage de film pour le cinéma ou la TV.
- Dans les rues que le NYPD a fait fermer pour les parades, défilés et événements similaires.
- Sur les espaces réservés aux véhicules de covoiturage.
- Vous ne pouvez pas vous garer en double file ni gêner les voies de circulation.

Remarque : **votre permis doit être utilisé à des fins médicales uniquement.** Il ne peut être utilisé que pour le véhicule indiqué sur le permis.

Si vous avez reçu une convocation suite à un stationnement dans une zone autorisée par votre permis, veuillez suivre les instructions sur la contravention que vous avez reçue pour savoir comment la contester.